

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi  
14 février 2012 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, située au 2024, route  
148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger  
Larose, Lynne Beaton, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et quelques contribuables.

La séance débute à 20h00.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- |                        |  |
|------------------------|--|
| M. Jean-Claude Carisse | - Chemin de la Montagne – réparations<br>- Centre multifonctionnel – Quyon<br>- Résultats – rapports d’analyse d’eau<br>- 400 <sup>e</sup> anniversaire de Champlain |
| M. Leonard Lloyd       | - Guichet automatique – Quyon<br>- Inventaire – luminaires et lumières à la patinoire  |
| Mme Jane Gardner       | - Pavage – chemin Braun<br>- Coûts d’entretien - pavage<br>- Travaux avant pavage  |
| M. Craig Butler        | - Pavage – chemin Braun  |
| M. Robert Lussier      | - Remerciements – centre communautaire –<br>Breckenridge   |
| Mme Nancy Maxsom       | - Consultations publiques – CCN<br>- Contestation - évaluation   |

12-02-985-1

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public**
3. **Adoption de l’ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**

- 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 janvier 2012 et celui des séances spéciales du 24 et 31 janvier 2012
- 5. Administration**
  - 5.1 Liste des factures à payer
  - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.3 Liste des engagements pour le mois de février
  - 5.4 Espace publicitaire - guide touristique du Pontiac 2012
  - 5.5 Poste – commis de bureau
  - 5.6 Loisir Sport Outaouais
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Inscription des nouveaux officiers – formation « Pompier II »
  - 6.2 Devis – camion autopompe
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Location – camion Ford
  - 7.2 Expropriation – Ministère des Transports
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Centre médical
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Règlement pour modifier/abroger le règlement no 04-08 concernant la tarification des permis et certificats, afin d'y inclure le tarif pour items déposés à l'éco-centre
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Municipalité de Shawville
  - 10.2 Contrat – Conception Plein Air - coordination du Sentier Pontiac
  - 10.3 Comité de loisirs et action communautaire de Pontiac
  - 10.4 Subvention MTQ - projet Sentier Pontiac (secteur Breckenridge)
  - 10.5 Parc du Sault-des-Chats
  - 10.6 Représentant à la Commission culturelle des Collines
- 11. Divers**
  - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de janvier 2012
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :**
- 5.7 Guichet automatique – Banque Nationale
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Étude – circulation – chemin de la Montagne – route 148

- 8.2 Disposition des déchets domestiques et commerciaux
- 8.3 Opérations – écocentre
- 10.5 Subvention – MTQ – Sentier Pontiac – Politique du Vélo
- 10.6 Parc du Sault-des-Chats
- 10.7 Représentant à la Commission culturelle des Collines
- 10.8 Centre multifonctionnel
- 10.9 Plancher – Centre Albert Kennedy

Adoptée

**12-02-986**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 17 JANVIER 2012 ET DES SEANCES SPÉCIALES DU 24 ET DU 31 JANVIER 2012**

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2012 et des séances spéciales du 24 et du 31 janvier 2012.

Adoptée

**12-02-987**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **128 056,22 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> février 2012 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**12-02-988**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **310 713,91\$** (voir annexe), pour la période se terminant le 3 février 2012 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**12-02-989**

**LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2012**

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **10 763,83 \$** taxes incluses.

Adoptée

**12-02-990**

**GUIDE TOURISTIQUE DU PONTIAC**

Il est

Proposé par        Inès Pontiroli  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité contribue la somme de 500,00 \$ maximum pour l'achat d'espace publicitaire dans le guide touristique de Pontiac 2012 publié par « Pontiac Printshop / The Equity ».

Adoptée

**12-02-991**

**POSTE – COMMIS DE BUREAU**

CONSIDÉRANT l'article 9.4 de la convention collective concernant la période de probation pour tout nouvel employé;

CONSIDÉRANT QUE Mme Claire Romain a complétée la période de probation avec satisfaction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accepter Mme Claire Romain à titre de salarié régulier pour la Municipalité de Pontiac au poste de commis de bureau.

Le conseiller Roger Larose vote contre puisque l'on paye un consultant pour nous guider dans l'organisation et que l'octroi de permanence n'est pas de mise à son avis

Adoptée sur division

**12-02-992**

**COTISATION À LOISIRS SPORTS OUTAOUAIS**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle son adhésion à Loisirs Sports Outaouais au coût de 752,62 \$ (taxes incluses).

Adoptée

**12-02-993**

**GUICHET AUTOMATIQUE – BANQUE NATIONALE**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse connaître à la Banque Nationale son désaccord quant au démantèlement du guichet automatique à Quyon et de surseoir à ce projet.

Adoptée

**12-02-994**

**INSCRIPTION DES OFFICIERS – FORMATION « POMPIER II »**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise le chef pompier, M. Mario Allen à inscrire les officiers suivants à la Commission Scolaire Cœurs des Vallées pour la formation « Pompier II » :

- Pierre-Louis Chartrand
- Cheryl Hardwick
- Evan Prest
- Kevin Mansey
- Francis Madore
- Chris Davis
- Serge Laforest
- Mario Allen

Adoptée

**12-02-995**

**DEVIS – CAMION AUTOPOMPE**

Il est

Proposé par        Roger Larose  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'autoriser le chef pompier, M. Mario Allen, de procéder à la préparation du devis pour l'achat éventuel d'un camion autopompe.

Adoptée

**12-02-996**

**CAMION – SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT les offres demandées pour l'achat ou la location d'un camion Ford Ranger, pour le service d'urbanisme;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité achète un camion Ford Ranger 2012 au coût mensuel de **422,91 \$** pour le service d'urbanisme, chez le concessionnaire Dupont Ford.

La conseillère Lynne Beaton vote contre la résolution

Adoptée sur division

12-02-997

**EXPROPRIATION DE TERRAIN - CASERNE D'INCENDIE DE  
BRECKENRIDGE**

CONSIDÉRANT le projet d'élargissement de la route 148 dans le secteur Breckenridge;

CONSIDÉRANT l'offre du Ministère des Transports du Québec;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre du Ministère des Transports du Québec au montant de 10 664,00 \$ pour les parcelles 74 et 68, tel que démontré au plan soumis par le M.T.Q.

Adoptée

12-02-998

**TRAVAUX PUBLICS - INVENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit être bien informé;

CONSIDÉRANT QU'il va de la responsabilité du directeur des travaux publics d'informer le conseil;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil de pouvoir informer les contribuables du travail prévu pour cette année;

Il est

Proposé par        Roger Larose  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics prépare une liste énumérant toutes les enseignes de rues, numéro civiques et luminaires de rues dans toute la municipalité, qui doivent être changés ou réparés et de produire un rapport au conseil déterminant les dates que les travaux seront effectués.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics prépare un horaire des dates des travaux et des heures nécessaires ainsi que le personnel requis pour les accomplir.

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'un horaire soit préparé pour le nivelage des chemins, pour le remplacement de ponceaux et le débroussaillage, et de présenter cet horaire au conseil au mois d'avril 2012.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli  
Roger Larose

CONTRE

Dr Jean Amyotte  
Lynne Beaton

Adoptée sur division

*M. Le maire Edward McCann informe le directeur général qu'il veut exercer son droit de véto sur cette résolution.*

**12-02-999**

**ÉTUDE – CIRCULATION – CHEMIN DE LA MONTAGNE – ROUTE 148**

Il est

Proposé par        Brian Middlemiss  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au M.T.Q. une étude de circulation sur la route 148 à l'intersection du chemin de la Montagne, et à la sécurité publique de la MRC pour une étude de circulation sur le chemin de la Montagne entre l'intersection de la route 148 et du chemin Crégheur.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli  
Roger Larose

CONTRE

Dr Jean Amyotte  
Lynne Beaton

Adoptée sur division

**12-02-1000**

**CENTRE MÉDICAL**

Il est

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE le maire et le directeur général soient autorisés à négocier une entente avec le CSSS pour une contribution financière à une éventuelle clinique sans rendez-vous située à l'intérieur des limites de la municipalité.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le maire et le directeur général soient autorisés à négocier une entente avec le CSSS pour une contribution financière à un éventuel centre de service médical situé à l'intérieur des limites de la municipalité.

Adoptée

**12-02-1001**

**APPEL D'OFFRES - DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX**

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général de préparer et faire publier un appel d'offres pour la disposition des déchets municipaux à un lieu d'élimination conforme pour un terme de trois ans avec une possibilité de prolongation de deux ans. La date d'échéance exigée pour la réception des offres étant le 15 mars à 16h00.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution pour les motifs qu'il manque trop de données à date.

Adoptée sur division

**12-02-1002**

**APPEL D'OFFRES – SERVICES D'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL**

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de demander des offres de service pour l'opération complète de l'écocentre municipal. Les propositions doivent inclure tous les aspects d'opération de l'écocentre y compris la surveillance, la collecte des frais, la disposition des items reçus, l'entretien du site, le tout en respectant les lois sur l'environnement en vigueur. La date d'échéance étant le 15 mars à 16h00.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution

Adoptée sur division

**12-02-1003**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 03-12 ABROGEANT RÈGLEMENT # 04-08 SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pontiac est régie par le Code municipal, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est habilitée à régir les cas où un permis est requis, en prescrire le coût, les conditions et les modalités de délivrance ainsi que les règles de suspension ou de révocation ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite adopter le présent règlement numéro 03-12 sur la tarification des permis et des certificats municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été dûment donné à une séance du Conseil tenue le 17 janvier 2012 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

**EN CONSÉQUENCE, LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 03-12 DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

## **2.1 Objet et champ d'application**

Le présent règlement numéro 03-12, intitulé *Règlement abrogeant règlement #04-08 sur la tarification des permis et des certificats municipaux*, prescrit les tarifs applicables à la délivrance de tous les permis et les certificats d'autorisation exigés par les différents règlements municipaux, incluant notamment le règlement numéro 176-01, intitulé *Règlement d'administration et d'interprétation des règlements d'urbanisme*, ainsi que le règlement numéro 03-08, intitulé *Règlement sur les permis d'affaires*.

## **2.2 Concordance réglementaire**

Le présent règlement s'applique concurremment aux autres règlements municipaux. En cas d'incompatibilité entre les dispositions applicables de l'un ou de plusieurs des règlements municipaux, les règles suivantes s'appliquent :

- La disposition particulière prévaut sur la disposition générale.
- La disposition la plus exigeante ou la plus restrictive prévaut sur la disposition la moins exigeante ou la moins restrictive.

## **2.3 Règles d'interprétation**

Aux fins d'interprétation du présent règlement, les titres et symboles utilisés en font partie intégrale à toutes fins de droit. En cas de contradiction entre un titre, un symbole et le texte proprement dit, le texte prévaut.

Quel que soit le temps du verbe employé dans le présent règlement, toute disposition est en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

Le pluriel comprend le singulier et vice-versa, à moins que le contexte n'indique qu'il ne peut en être ainsi. Il en est de même du masculin et du féminin.

S'il y a lieu, toute référence à une loi ou à un règlement de juridiction fédérale, provinciale ou municipale, inclut également tout amendement ayant été apporté à cette loi ou à ce règlement.

# **ARTICLE 3 ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT**

## **3.1 Fonctionnaires désignés**

L'administration et l'application du présent règlement sont confiées au(x) fonctionnaire(s) désigné(s) à ces fins par le Conseil, ci-après nommé « le

fonctionnaire désigné ». En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci, le directeur général assure l'intérim ; à cette fin, il est investi de tous les pouvoirs se rattachant à la fonction.

### **3.2 Devoirs d'un fonctionnaire désigné**

Dans le cadre de ses fonctions, tout fonctionnaire désigné doit notamment :

- faire respecter les dispositions contenues au présent règlement ;
- obtenir le paiement des tarifs prescrits par le présent règlement avant d'émettre tout permis ou certificat exigé par les règlements municipaux ;
- maintenir un registre des montants perçus ;

## **ARTICLE 4 TARIFS D'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Les tarifs d'émission des permis et certificats municipaux apparaissent au tableau suivant :

<b>Type</b>	<b>Coût</b>	<b>Remarques</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>		
système de traitement des eaux usées	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du certificat de conformité
fosse scellée	250 \$	
remplacement/réparation fosse septique	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du certificat de conformité
<b>Captage des eaux</b>	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du rapport de forage
<b>Lotissement – 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> lot/chacun</b>	100 \$	
<b>Lots additionnels /chacun</b>	50 \$	
<b>Bâtiment principal – résidentiel, commercial, industriel, communautaire</b>	0.35\$/p <sup>2</sup> ou 3.77\$/m <sup>2</sup>	
Agrandissement de l'espace habitable/addition d'un logement	100\$	
<b>Bâtiment secondaire (gazebo, garage, remise etc.)</b>	25 \$ moins de 10'X10'	50 \$ plus de 10'X10'

bâtiment agricole (foin, outils de ferme, véhicule)	50 \$	
bâtiment agricole (abri hivernisation pour animaux)	150 \$	
Rénovation, modification, agrandissement, etc.	50 \$	
<b>Certificats d'autorisation</b>		
changement d'usage	50 \$	
travaux en milieu riverain	100 \$	
coupe d'arbres commerciale	150 \$	
Permis d'affaires	50 \$	Annuel, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Permis</b>		
affichage	50 \$	
clôture	25 \$	
dérogation mineure	750 \$	Incluant frais de publication
démolition / déplacement	50 \$	
galerie, patio, terrasse,	25 \$	
piscine (incluant la clôture et terrasse)	50 \$	
quai	25 \$	
véranda / solarium	50 \$	
<b>Cantine mobile</b>		
	400 \$	annuel
	200 \$	saisonnier (6 mois)
	25 \$	quotidien
<b>Renouvellement permis construction neuve bâtiment principal</b>	0.20\$/p <sup>2</sup> ou 2.15\$/m <sup>2</sup>	
<b>Annulation d'une demande de permis ou de certificat</b>	25 \$	frais non remboursable en cas d'annulation

#### **ARTICLE 5 AUTRES TARIFS : DISPOSITION D'OBJETS À L'ÉCO-CENTRE**

Objets encombrants	Gratuit	
Métal	Gratuit	

Pneus de voitures et camionnettes camions (inférieur à 48 po.) déjantés	Gratuit	
Pneus de voitures et camionnettes camions (inférieur à 48 po.) non-déjantés	15,00 \$	
Matériaux de construction (secs)	140,00 \$ / tonne	
Déchets contaminés	140,00 \$ / tonne	
Bois	140,00 \$ / tonne	

Béton	140,00 \$ / tonne	
Pneus 48 po. et plus, jusqu'à maximum de 70 po.(diamètre extérieur)	2,00 \$/ pouce Maximum 100,00\$	
Tarif minimum	25.00\$ pour 250 kg et moins	

#### **ARTICLE 6 ABROGATION ET REMPLACEMENT**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 04-08 intitulé *Règlement sur la tarification des permis et certificats municipaux.*

#### **ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

12-20-1004  
**MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 4 756 \$ à la Municipalité de Shawville, représentant sa quote part pour l'utilisation de l'aréna par les usagers de Pontiac.

Adoptée

**12-02-1005**

**CONTRAT – CONCEPTION PLEIN AIR (DAVID MASSÉ)**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de renouveler l'entente avec Conception Plein Air (David Massé) selon les conditions proposées dans sa correspondance du 12 janvier 2012, pour la coordination du Sentier Pontiac.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**12-02-1006**

**COMITÉ DE LOISIRS ET ACTION COMMUNAUTAIRE DE PONTIAC**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Loisirs et action communautaire de Pontiac a fermé son compte de banque et nous a remis un chèque au montant de 1 021,58 \$;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la somme versée et crée une réserve du même montant au nom du comité.

Adoptée

**12-02-1007**

**SUBVENTIONS – M.T.Q. – SENTIER PONTIAC**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU de demander au M.T.Q. de reporter la subvention de 12 500,00 \$ prévue au programme Route verte pour l'aménagement de la piste cyclable dans le secteur Breckenridge pour les travaux devant avoir lieu au printemps 2012.

Adoptée

**12-02-1008**

**SUBVENTIONS – M.T.Q. – SENTIER PONTIAC**

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de demander au M.T.Q. de reporter la subvention de 12 500,00 \$ prévue programme « Politique sur le vélo » pour l'aménagement de la piste cyclable dans le secteur Breckenridge pour les travaux devant avoir lieu au printemps 2012.

Adoptée

**12-02-1009**

**PARC RÉGIONAL – SAULT DES CHATS (PONTIAC)**

Attendu que le territoire étudié dans le cadre du concept d'aménagement du Parc du Sault des Chats a été témoin de grands moments de l'histoire canadienne : la rencontre des Premières Nations et des explorateurs européens, la traite des fourrures, l'émergence de l'industrie forestière, le début de la colonisation.

Attendu que l'histoire du secteur a été marquée par l'établissement du premier poste de traite de la région, la présence d'un chemin de fer à traction chevaline servant à faire la navette entre deux ports de bateaux à aube, la construction d'un moulin et d'un village par John Egan et un immense projet inachevé de travaux publics pour la création du Canal de la Baie Georgienne.

Attendu que le secteur a suscité l'intérêt de bon nombre de citoyens, historiens locaux et amateurs de la nature depuis plusieurs décennies.

Attendu que le territoire étudié dans le cadre du concept d'aménagement du Parc du Sault des Chats secteur regorge de nombreux habitats fauniques et des écosystèmes exceptionnels qui abritent plusieurs espèces menacées ou vulnérables.

Attendu que l'importante biodiversité du secteur, qui comprend entre autres des alvars, a été reconnue par le MRNF qui, conjointement avec Conservation de la Nature Canada, mène présentement un projet de création de refuge faunique dans la portion Est du secteur, soit les marais de Bristol.

Attendu que le périmètre du parc fait l'objet d'un Règlement de contrôle intérimaire de la part de la MRC de Pontiac et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour encadrer les activités permises ;

Attendu que le territoire proposé présent un potentiel indéniable de mise en valeur pour des fins d'interprétation historique et naturelle de même que pour la pratique d'activités récréotouristiques qui pourraient avoir des retombées importantes à l'échelle régionale ;

Attendu que le statut de parc régional permettra d'encadrer le développement du Parc du Sault-des-Chats dans un processus de prise en charge locale en étroite collaboration avec les gouvernements, partenaires publiques et privés, ainsi que la population et les résidant du secteur ;

Attendu qu'il est compris qu'il y aura des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion du parc et que cela se fera dans l'esprit des respecter les droits déjà consenties sur le territoire ;

Attendu qu'un plan préliminaire d'aménagement et de gestion du parc doit être rédigé pour assurer un meilleur arrimage du projet avec les préoccupations de la population locale, résidants du secteur et les partenaires du projet, notamment le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, Conservation de la Nature Canada et Hydro-Québec ;

Attendu que le comité de gestion du Parc du Sault-des-Chats recommande que le statut préférable pour ce dernier soit celui du parc régional ;

Il est

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac appuie la création d'un parc régional pour le territoire retenu pour du Parc du Sault-des-Chats.

Adoptée

**12-02-1010**

**REPRÉSENTANT – COMMISSION CULTURELLE DES COLLINES**

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité désigne Mme Inès Pontiroli à titre de représentante à la Commission culturelle des Collines au nom de la municipalité.

Adoptée

**12-02-1011**

**CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le directeur général demande et reçoive de trois technologues et/ou architectes des plans préliminaires pour un nouveau centre communautaire multifonctionnel à Quyon. Un montant de 5 000,00 \$ est autorisé à ces fins.

Le directeur général est autorisé à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée

**12-02-1012**

**PLANCHER – CENTRE ALBERT KENNEDY**

Il est

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics prépare un devis et fasse des appels d'offre pour l'enlèvement du bois franc, le nivelage du plancher et la pose de contre-plaqué pour le plancher du centre Albert Kennedy.

Adoptée

**RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

**DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois de janvier 2012.

## PAROLE AU PUBLIC

- M. Denis Dubé
- Avis d'ébullition – eau potable
  - Consultation publique – centre multifonctionnel
  - Écocentre
  - Consultations publiques
- M. Jean-Claude Carisse
- Piste cyclable – nom anglais-français

12-02-1013

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h10 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 12-02-998 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».*